



TOURNAGE / SHOOTING PHOTOS PROFESSIONNEL AU CHATEAU DE CHILLON™

DATE(S) DU TOURNAGE : _____

COORDONNEES CLIENT : **Nom, prénom :** _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Mob : _____

Email : _____

POUR OBTENIR L'ACCORD DE LA FONDATION DU CHATEAU DE CHILLON

Informations à communiquer à la direction du château de Chillon™ :

Exposé, cadre et but du projet (sujet, scènes précises tournées au château, supports de communication, durée, durée de diffusion, pays)

Les salles et autres lieux requis

Le temps nécessaire escompté

Heure d'arrivée : _____ **Heure de départ :** _____

Détails divers (nombre de personnes présentes, énumération du matériel apporté, risques d'émissions sonores ou non, etc.)



REGLES ET DIRECTIVES A OBSERVER

1. Il est formellement interdit de déplacer le mobilier du château (meubles, objets, bornes, etc.) ainsi que de l'utiliser comme support de matériel. Il est interdit de filmer au-dessus du château avec un drone sans autorisation exceptionnelle de la Fondation.
2. Il sera fait appel à un gardien du château pour tout besoin particulier.
3. Les scènes filmées ne doivent pas entacher l'image du château de Chillon™, mais respecter les valeurs de la fondation : qualité, hospitalité et authenticité.
4. En cas de tournage à caractère non-promotionnel propre à Chillon, un émolumen de base de CHF 1000.- sera perçu par journée entamée de tournage, payable sur place. La Fondation se réserve le droit de facturer des coûts supplémentaires si l'ampleur du tournage dépasse ce qui est décrit ci-dessus. Le montant total demandé va dépendre de la durée, des supports et des territoires sur lesquels la vidéo sera diffusée.
5. L'une ou l'autre salle préalablement requise par la présente peut, exceptionnellement pour le tournage, être privatisée (moyennant supplément) pendant les heures d'ouverture officielle. Il est par contre impossible de réserver le château dans son entier.
6. Une extension du tournage en dehors desdites heures d'ouverture officielle peut être envisagée, au tarif de CHF 200.-/heure entamée, payable sur place.
7. Le lieu-dit « Château de Chillon, Montreux/Veytaux » doit être mentionné dans les crédits du film et/ou de la photo réalisés.
8. Pour toute utilisation commerciale ou publique, veuillez remarquer que le château de Chillon™ a un droit exclusif sur son image et son titre. Il a obtenu de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle l'enregistrement de marques portant respectivement sur le nom "CHÂTEAU DE CHILLON™" et sur des reproductions graphiques du château vu sous deux angles différents (depuis Territet/Montreux et Villeneuve). En cas d'autorisation et suivant l'accord octroyé, un émolumen de base et des royalties seront versés à la Fondation.

Si les conditions susmentionnées ne sont pas remplies, la Fondation du Château de Chillon se réserve le droit d'interrompre le tournage en cours.

Ainsi fait à Veytaux,

Yannick Klein
Directeur Marketing Communication, Ventes

Lu et approuvé (date et signature) : _____

Document à nous retourner dûment daté et signé :

- soit par retour de courriel (info@chillon.ch)
- ou encore par poste à Fondation du Château de Chillon, Avenue de Chillon 21, 1820 Veytaux.